



Éditorial : R comme rumeur et...régime crépusculaire P.2



La gestion de l'ONEAD sur le terrain : Entre fuites massives et eaux sales à l'air libre P.4



Horaires de travail instaurés par l'autocrate Guelleh : quel bilan ? P.5



Somaliland : Sur fond de crise électorale et de guerre à Lasanod, une nouvelle opposition armée entre en scène P.7



Cameroun : Une enquête de Jean-Célestin Edjangué sur l'affaire Atangana P.8

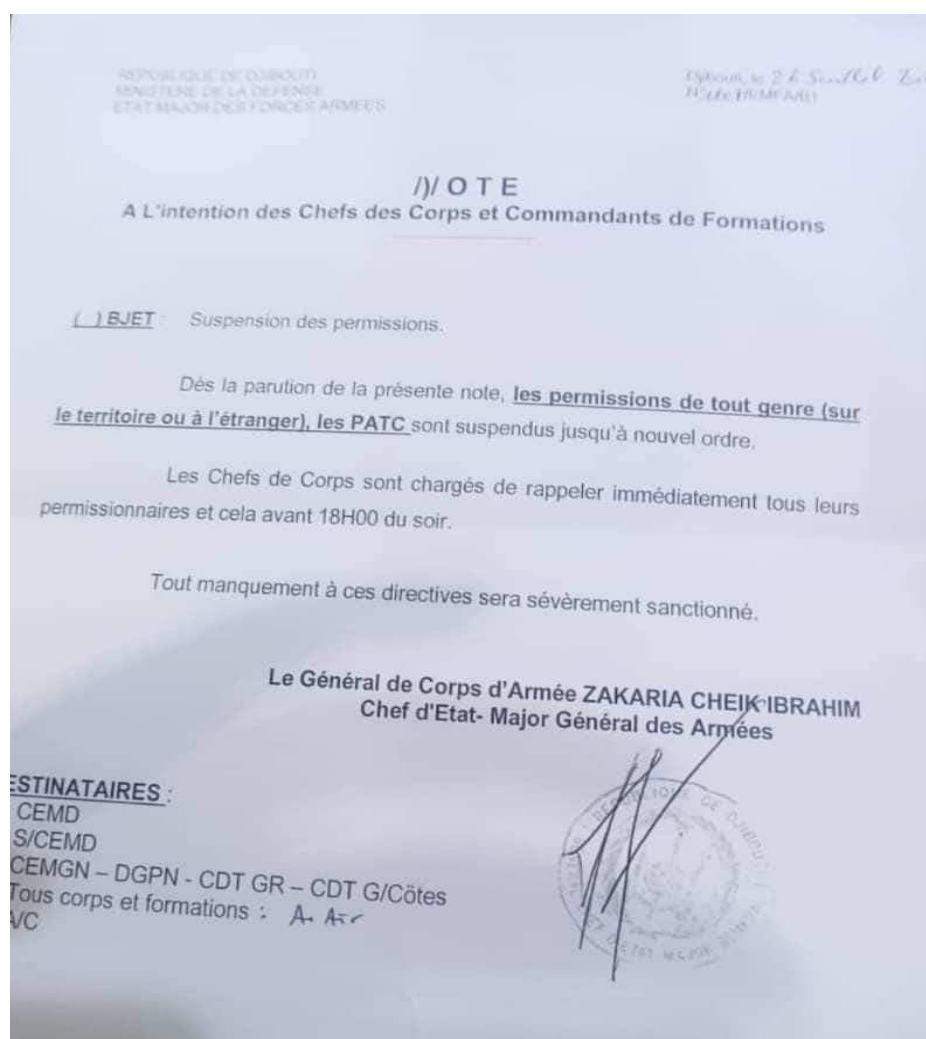
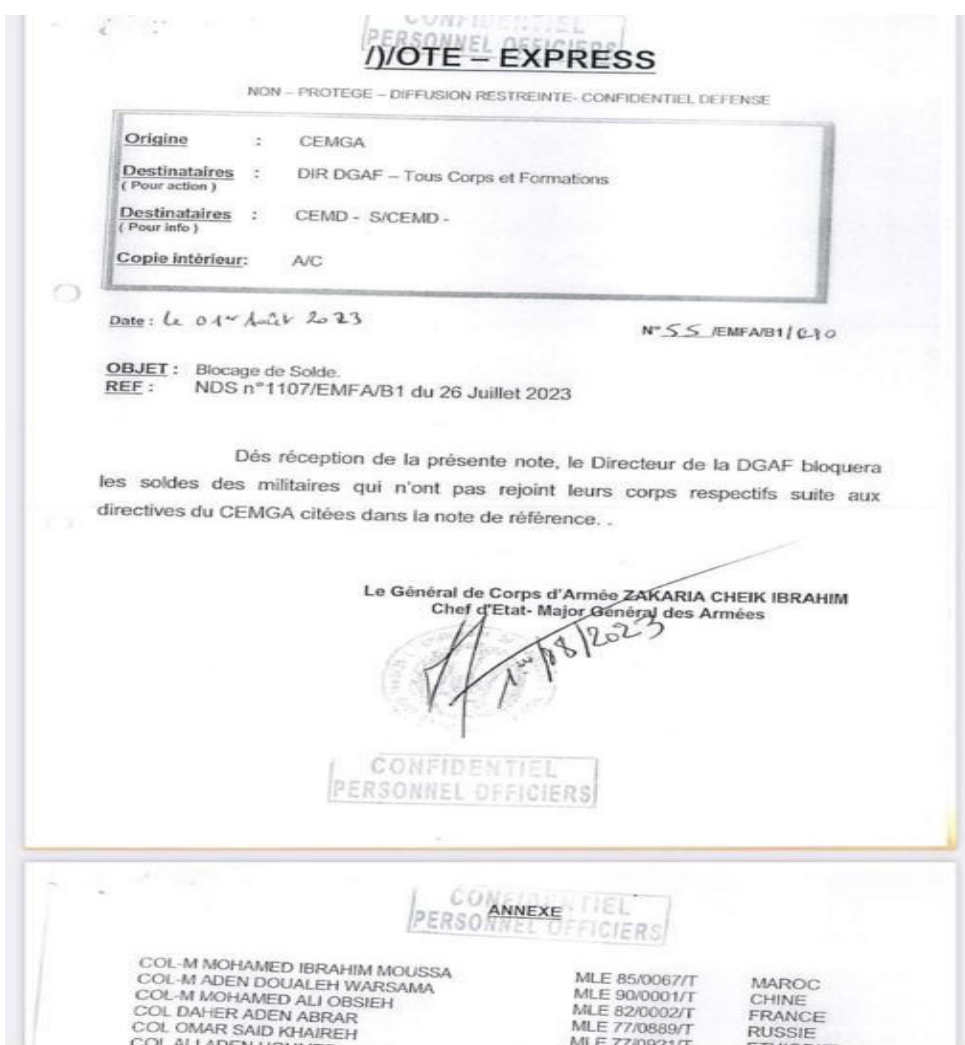


Les "BRICS" veulent créer leur propre classement international universitaire P.9



Récit : En l'autre P.11

## Armée : Que cachent les mesures contre ces officiers anciens ?



**Mouna Ali**

Par "note-express" datée du 1er août 2023 et

On peut lire dans la note : "Dès réception de la présente note, le directeur de la DGAF (Direction générale administrative et financière, ndlr) bloquera les soldes des militaires qui n'ont pas rejoint leurs corps respectifs suite aux directives du CEMGA (chef d'état-major général des armées, ndlr)".

dont nous nous sommes procuré une copie, le chef d'état-major des armées, le général Zakaria Cheik Ibrahim, a bloqué les soldes (salaires) de plusieurs officiers. On peut lire dans la note : "Dès réception de la présente note, le directeur de la DGAF (Direction générale administrative et financière, ndlr) bloquera les soldes des militaires qui n'ont pas rejoint leurs corps respectifs suite aux directives du CEMGA (chef d'état-major général des armées, ndlr)". Lesquelles directives ont été données par note de service du 26 juillet 2023,

référéncée sous le numéro 1107/EMFA/B1.

A cette décision de blocage, est jointe une annexe qui porte notamment les noms de six colonels dont trois colonels-majors. Il s'agit de :

- 1) Colonel-major Mohamed Ibrahim Moussa, ancien aide de camp de l'autocrate Ismail Omar Guelleh,
- 2) Colonel-major Aden Doualeh Warsama, ancien commandant du groupement militaire stationné à Obock,

3) Colonel-major Mohamed Ali Obiseh, ancien commandant de l'académie militaire d'Arta,

4) Colonel Daher Aden Abrar, ancien commandant de la force aérienne,

5) Colonel Omar Saïd Khaireh, ancien chef de la sécurité militaire,

6) Colonel Ali Aden Houmed, ancien porte-parole de la mission militaire de l'Union africaine en Somalie (Amisom en anglais).

--> suite page 3

# EDITORIAL: R comme rumeur et...régime crépusculaire

**Mahamoud DJAMA**

La détresse de l'autocratie crépusculaire est sans cesse plus grande. Ses haillons laissent presque tout paraître de lui. Ses béquilles ne répondent quasiment plus. Les uns et les autres sont trop usés pour masquer quoi que ce soit. Symptômes classiques de la fin d'un parcours honni.

C'est que chaque jour qui passe aggrave son crépuscule et accélère sa fin. On l'imagine, le stress qui en résulte n'est pas sans impact sur le personnage qui l'incarne dont, selon nos informations, la demande d'assistance médicale n'a jamais été aussi fréquente. L'angoisse du lendemain malmené ce qui reste des excès chroniques et du poids des ans. Que ce soit lors de ses séjours en Europe ou à Djibouti, la veille médicale serait maximale.

Dans ce contexte sans espoir, un bruit insistant s'est récemment mis à courir dans la capitale comme en province. Cette rumeur, pour être plus précis, a été renforcée par une mesure

qu'a prise l'état-major des forces armées : l'annulation des permissions des militaires. Elle a été suivie d'une décision similaire émanant de la direction de la gendarmerie. Le mot mobilisation nationale a même fait son retour, prononcé à dessein par certains individus en service commandé. "Serrons les rangs, la patrie est en danger", ont-ils commencé à claironner.

---

*Mais que disait au juste la rumeur ? Elle annonçait une invasion imminente du pays par l'Érythrée voisine qui aurait massé des troupes à sa frontière avec Djibouti.*

---

Mais que disait au juste la rumeur ? Elle annonçait une invasion imminente du pays par l'Érythrée voisine qui aurait massé des troupes à sa frontière avec Djibouti. Certains relais de la rumeur ont même fait état de combats à Doumeira, zone frontalière qui évoque notamment les affrontements de juin

2008 entre les deux armées.

Quelques jours plus tard, la rumeur a changé de teneur pour faire référence à un mouvement armé qui serait soutenu par l'Érythrée. A un moment, l'Érythrée a même été remplacée par l'Éthiopie, à son tour accusée.

---

*Il est vrai que les Djiboutiens et autres résidents étrangers informés ne s'y sont pas trompés. "C'est une petite opération d'intoxication du régime, encore une, mais il oublie que nous sommes depuis longtemps vaccinés", pouvait-on entendre ici et là.*

---

Puis plus rien. Silence pesant. La rumeur a cessé, par épuisement, confirmant qu'elle n'était qu'une rumeur.

Il est vrai que les Djiboutiens

et autres résidents étrangers informés ne s'y sont pas trompés. "C'est une petite opération d'intoxication du régime, encore une, mais il oublie que nous sommes depuis longtemps vaccinés", pouvait-on entendre ici et là. "Risible", lâchait tel observateur qui connaît les méthodes du pouvoir en place.

Ce qui était recherché à travers cette rumeur, avancent nos sources, c'était un élan patriotique derrière l'autocratie. Cela aurait détourné l'opinion publique des agissements et méfaits de l'autocrate. Il aurait ainsi gagné un peu de répit, le temps que la fausse nouvelle allait occuper l'opinion publique. Peine perdue.

Résultat : retour à la case de départ crépusculaire. Retour à la triste réalité d'un pays qui n'en peut plus, en grande souffrance, gémissant. Retour au bilan sombre de décennies de pratiques antiétatiques dont l'auteur agonise sous les applaudissements de ses griots ■





**Mouna Ali**

Ces officiers supérieurs seraient tous en poste à l'étranger, apprend-on. Ils occuperaient la fonction d'attaché militaire dans les ambassades djiboutiennes.

Il semble également que les six colonels ont fait l'objet d'une suspension de fonction, comme le suggère une notification datée du 1er août 2023, adressée en ce sens au colonel-major Mohamed Ali Obsieh, attaché militaire à l'ambassade de Djibouti en France. Une suspension assortie d'un ordre de retour immédiat au pays et d'une consignation à son domicile.

---

*D'où la question de savoir qui a lancé cette rumeur et pourquoi ? Visait-elle à trouver quelque prétexte pour s'en prendre à des officiers déjà dans le collimateur, particulièrement à ces colonels anciens ?*

---

Après investigation, nous avons constaté que les directives dont parle la note-express du général Zakaria Cheik Ibrahim, à savoir une annulation des permissions en cours de tous les militaires et un ordre de rejoindre leurs corps respectifs, ont été prises parallèlement à une rumeur faisant état d'une invasion imminente de Djibou-

ti par une puissance étrangère. La rumeur a d'abord nommé l'Érythrée puis un mouvement armé d'opposition qui serait soutenu par ce pays voisin. Or, cette invasion ne s'est jamais produite. Les directives du chef d'état-major étaient donc infondées. D'où la question de savoir qui a lancé cette rumeur et pourquoi ? Visait-elle aussi à trouver quelque prétexte pour s'en prendre à des officiers déjà dans le collimateur, particulièrement à ces colonels anciens ?

Selon plusieurs sources, le fait que ces colonels soient ciblés sous prétexte d'avoir désobéi à des "directives" peu fondées, obéit à un projet que nourriraient le général Zakaria Cheik Ibrahim et le président de fait Ismail Omar Guelleh que leurs âge et état de santé rendent peu aptes à exercer leurs fonctions respectives. Ce projet consisterait à renvoyer de l'armée, par voie de mise à la retraite ou radiation arbitraire, tous les officiers supérieurs plus gradés ou plus anciens dans le grade que le colonel fraîchement promu Ibrahim Zakaria Cheik Ibrahim qui n'est autre que le fils du général chef d'état-major. Seraient alors dans le viseur le général Daher Ali Mohamed, numéro deux de l'armée, et tous les colonels plus anciens que le fils du général Zakaria Cheik Ibrahim. Ce "coup de balai" ouvrirait la voie à la nomination du colonel Ibrahim Zakaria Cheik Ibrahim au poste de chef d'état-major des forces armées, en remplacement numérique, comme dit le

régime, de son père. Une fois en fonction, il serait avancé au grade de général de brigade pour être mieux assis dans la fonction. Qu'il ne brille ni par la solidité de sa formation, ni par ses

---

*Nos sources ajoutent que c'est le seul stratagème que le vieil autocrate Ismail Omar Guelleh et son influente épouse Kadra Mahamoud Haid ont trouvé pour se débarrasser du vieux général Zakaria Cheik Ibrahim qui résisterait à sa mise à la retraite et répéterait qu'il ne quitterait son poste qu'en même temps que le vieil autocrate partirait du pouvoir.*

---

états de services sur le terrain, ne poserait aucun problème au tandem Zakaria Cheik-Ismail Omar.

Nos sources ajoutent que c'est le seul stratagème que le vieil autocrate Ismail Omar Guelleh et son influente épouse Kadra Mahamoud Haid ont trouvé pour se débarrasser du vieux général Zakaria Cheik Ibrahim qui résisterait à sa mise à la retraite et répéterait qu'il ne quitterait son poste qu'en même

temps que le vieil autocrate partirait du pouvoir. Il ferait valoir l'argument selon lequel il y aurait partage de la "République" de Djibouti entre eux deux : à l'un, l'armée ; à l'autre, le reste de l'État. Bien entendu, soulignent nos informations, Ismail et Kadra pourront faire du fils ce qu'ils voudront, limogeage compris.

Rappelons que le jeune colonel Ibrahim Zakaria Cheik Ibrahim n'a été promu à ce grade que récemment, par décret présidentiel n°2023-172/PRD/DEF du 22 juin 2023, et pour compter du 1er juillet 2023.

Alors, que disent de ces informations le général Zakaria Cheik Ibrahim et l'autocrate Ismail Omar Guelleh ? Peuvent-ils les démentir et expliquer pourquoi la rumeur d'invasion, les directives aux militaires et les sanctions de plusieurs officiers dont six colonels anciens ? A suivre■

# La gestion de l'ONEAD sur le terrain : Entre fuites massives et eaux sales à l'air libre



**Mariam Robleh**

Nous l'avons écrit et réécrit dans ces colonnes, nous en avons rendu compte dans nos programmes audio-visuels, la gestion de l'Office national des eaux et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD) est désastreuse. Son directeur général, Mohamed Fouad Abdo, diplômé de l'université en mathématiques, est un piètre gestionnaire, à en juger par l'état du terrain en matière d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales, particulièrement dans la capitale.

A Djibouti-ville, les canalisations d'eau potable connaissent des fuites dans un grand nombre de quartiers, sans que les services techniques de l'ONEAD ne parviennent à les réparer. En certains endroits, les tentatives de réparation se sont traduites par des trous béants emplis de l'eau

qui fuit. Ces trous sont si béants que des enfants s'y baignent au risque de leur vie en raison des saletés qui s'y accumulent et autres accidents. L'image que nous publions dans cet article en témoigne. La scène que nous avons photographiée se passe à Balbala, en bordure de la route qui relie Hayabley à la Cité Hodan de la colline Farah Had, en banlieue de Djibouti-ville.

Nos sources expliquent que le récent remplacement des anciennes conduites d'eau a aggravé la situation des fuites d'eau potable. Ce, pour deux raisons. La première raison serait une mauvaise détermination (délibérée ?) des caractéristiques techniques des conduites de remplacement (diamètres, températures au sol, etc.). La seconde raison serait leur mauvaise qualité. Le tout, insiste-t-on, sur fond de corruption.

Quant aux eaux usées et aux eaux pluviales stagnantes, elles

tagée par leurs habitants, avec les risques qui en résultent pour la santé publique.

---

*Alors à quoi passe son temps la direction de l'ONEAD ? Arrive-t-il au directeur général de se rendre sur le terrain et de réagir ? Qu'a-t-il fait de ses compétences en calcul, s'il est incapable de veiller à la détermination des éléments techniques et de garantir ainsi la conformité des canalisations aux dimensions et températures d'exploitation ?*

---

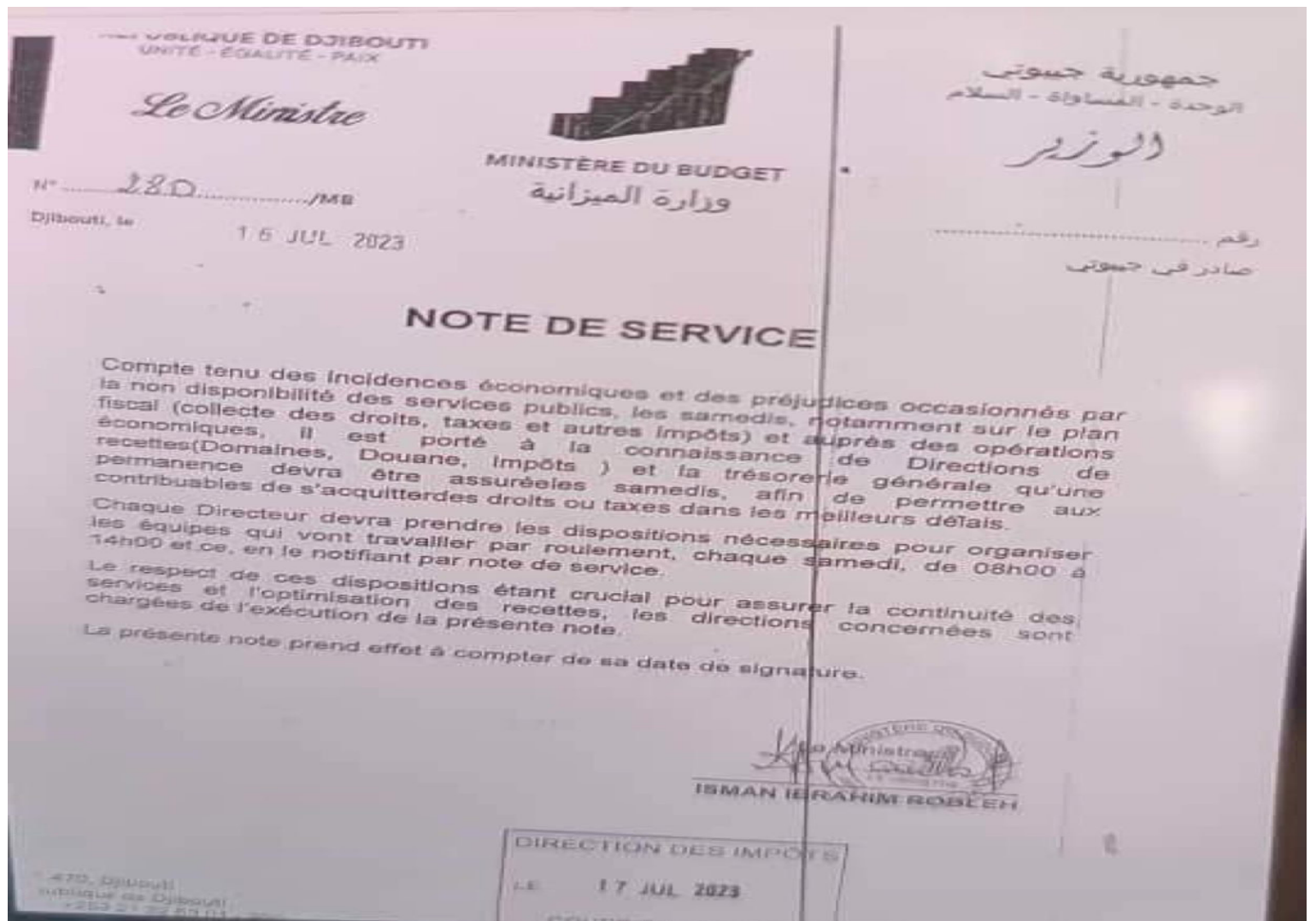
sont partout, particulièrement dans les quartiers populaires. Elles sont la chose la mieux par-

Alors à quoi passe son temps la direction de l'ONEAD ? Arrive-t-il au directeur général de se rendre sur le terrain et de réagir ? Qu'a-t-il fait de ses compétences en calcul, s'il est incapable de veiller à la détermination des éléments techniques et de garantir ainsi la conformité des canalisations aux dimensions et températures d'exploitation ? Serait-il en poste juste pour s'enrichir aux dépens de l'ONEAD et donc du peuple djiboutien, ceci expliquant cela ?

Nous attendons avec intérêt ses réponses, car il doit rendre des comptes au peuple djiboutien sur sa gestion de cette institution vitale qu'est l'ONEAD. A suivre de près ■



# Horaires de travail instaurés par l'autocrate Guelleh : quel bilan ?



**Mohamed Ibrahim**

En janvier 2017, l'autocrate Ismail Omar Guelleh instaurait de nouveaux horaires de travail. Il le faisait par "décret présidentiel n°2016-352/PR/MTRA du 28 décembre 2016 fixant les nouveaux horaires de travail dans l'administration et les établissements publics". Désormais, les journées de travail étaient fixées de 8 heures à 17 heures, du dimanche au jeudi, avec une pause déjeuner de 13 heures à 14 heures. Ce changement d'horaire entré en vigueur le 1er janvier 2017 et était censé apporter un plus, notamment en améliorant le rendement du travail administratif et la qualité des ser-

vices à la population.

*Alors, quel bilan peut-on aujourd'hui tirer de ces horaires, plus de six ans après leur instauration ? Ont-ils réellement apporté ce plus escompté ?*

Alors, quel bilan peut-on aujourd'hui tirer de ces horaires, plus de six ans après leur instauration ? Ont-ils réellement apporté ce plus escompté ? C'est l'objet d'une enquête que nous avons menée auprès des agents de l'État et d'un échantillon d'usagers de l'administration.

Il ressort de notre investigation que pas grand-monde ne donne un avis positif sur ces horaires. Les agents de l'État, d'abord. Ils disent très majoritairement que ces horaires leur ont juste amené un surcroît de fatigue et de dépense. Ils font valoir qu'il leur faut préparer à l'avance leur repas de midi, ou aller au restaurant, car la pause est trop courte pour aller manger chez eux. Cela entraîne alors un surcroît de dépense, soulignent-ils. "Si on prépare à la maison, c'est un repas en plus du déjeuner familial. Et si on va au restaurant, il faut payer", nous dit un cadre moyen de l'administration. De plus, faute d'espace repas dans les services, car les locaux n'ont pas été conçus pour une prise de nourriture sur place, ceux des travailleurs qui apportent leurs repas les pren-

ent dans les bureaux.

Autre reproche, la rareté des demandes de services administratifs par la population dans l'après-midi. "Nous ne voyons pas grand-monde venir à nous les après-midis", nous a dit une employée du ministère de l'intérieur. Cela, la majorité des usagers interrogés confirment. "Nous avons d'autres chats à fouetter l'après-midi", résume l'un d'entre eux. "La consommation du khat retient beaucoup de gens l'après-midi. Alors, ils vont à l'administration dans la matinée", explique un chef de service.

## Actualités Nationales

### Mohamed Ibrahim

Quant au rendement du travail administratif, il est loin de s'être amélioré. De nombreux agents avouent qu'ils travaillent au minimum. Ils précisent qu'ils arrivent parfois en retard au travail, prolongent la pause déjeuner, rentrent chez eux plus tôt qu'à 17 heures, voire s'absentent l'après-midi. "De toute manière, qui nous demande des comptes aujourd'hui ? Les chefs passent leur temps à courir derrière leurs affaires. De nombreux sous-chefs et certains employés font comme eux. Finalement, c'est chacun selon sa conscience : que tu travailles ou ne travailles pas, le petit

salairé tombe", nous a raconté, triste, une mère de famille ancienne dans son emploi administratif.

La fermeture des services administratifs durant deux jours de suite (vendredi et samedi) est aussi un facteur de mauvais rendement. Le ministre du budget, Isman Ibrahim Robleh, le reconnaît dans une note de service datée du 15 juillet 2023. Il écrit : "Compte tenu des incidences économiques et des préjudices occasionnés par la non-disponibilité des services publics les samedis, notamment sur le plan fiscal (collecte des droits, taxes et autres impôts) et auprès des

opérateurs économiques, il est porté à la connaissance des directeurs de recettes (Domaines, Douane, Impôts) et la trésorerie générale qu'une permanence devra être assurée les samedis, afin de permettre aux contribuables de s'acquitter des droits ou taxes dans les meilleurs délais. Chaque directeur devra prendre les dispositions nécessaires pour organiser les équipes qui vont travailler par roulement, chaque samedi de 08h00 à 14h00 et ce, en le notifiant par note de service. Le respect de ces dispositions étant crucial (souligné par nous) pour assurer la continuité des services et l'optimisation des recettes, les directions concernées sont char-

gées de l'exécution de la présente note."

On le voit, le bilan des nouveaux horaires de travail s'avère à son tour négatif. Y sera-t-il remédié ? Point certain. A suivre ■

# Ces méfaits qui perdurent parmi d'autres



### Mohamed Ibrahim

Le lancinant problème des retards de salaires perdure dans l'administration d'État. Les agents de l'État continuent donc de s'en plaindre.

Le mal-nommé Vogue de la Route de Venise, à Djibouti-ville, lieu de débauche qui ne dit pas son nom, perdure. Le peu recommandable gendre du chef de

l'État, un certain Tommy Tayoro dont la vie se résume à l'argent sale, à l'alcool, à la drogue et au sexe, y sévit toujours.

Le chantier douteux lancé sur l'emplacement de l'immeuble d'État les Mouettes, à la Siestta, perdure. Il serait la propriété d'une certaine Haïbado Ismail Omar, fille cadette du chef prédateur de l'État de Djibouti. Avec quel argent finance-t-elle ce

chantier ?

La gestion désastreuse des établissements publics Électricité de Djibouti (EDD) et de l'Office national des eaux et de l'assainissement de Djibouti (ONEAD), perdure.

La prédation de la société d'État Djibouti-Télécom perdure.

La société immobilière de Djibouti ne va pas mieux malgré la

nomination d'une femme à sa tête.

La compagnie Air Djibouti où tant d'argent public a été "investi", reste livrée à la mort.

La capitale djiboutienne et les autres centres urbains du pays se noient toujours sous les ordures et autres eaux usées. La capitale, Djibouti-ville, détient la palme de la saleté au classement. A suivre de près ■





# Somaliland : Sur fond de crise électorale et de guerre à Lasanod, une nouvelle opposition armée entre en scène



**Rachid Mohamed**

**A**u Somaliland, le régime du président Moussa Bihi Abdi connaît une nouvelle opposition armée à lui. Il s'agit d'un front annoncé le 25 juillet 2023, du moins sur les réseaux sociaux, par des membres de la communauté Garahjis, l'une des plus importantes au Somaliland. Ce mouvement dont les combattants montent en nombre au fil des semaines, est dirigé par Mohamed Hassan dit Oofwareen. Il a déjà infligé des pertes aux forces régulières. La principale bataille entre forces régulières et rebelles s'est déroulée le 11 août au mont Gacan Libaax, entre la ville portuaire de Berbera et la capitale Hargeysa du Somaliland. Le pouvoir du président Bihi a confirmé la mort de 9 soldats et 17 blessés dans les rangs des forces régulières, ajoutant avoir infligé des per-

tes au front. Ce dernier n'avoue que des blessés.

En tout cas, l'apparition et l'action de ce mouvement armé sont un coup dur pour le régime du président somalilandais à qui sont reprochées une dérive autoritaire et un enrichissement personnel et familial sans cause. La revendication de la rébellion armée est le départ pur et simple de Bihi.

Le mandat présidentiel de Moussa Bihi Abdi a expiré en novembre 2022, mais il a été prolongé de deux ans contre l'avis de l'opposition. Le report de l'élection présidentielle est vivement rejeté par les deux partis d'opposition, Wadani et Ucid. Ces derniers demandent que l'élection se tienne sans délai supplémentaire et avant la remise en jeu des trois places

de partis politiques. En effet, la constitution somalilandaise limite le nombre de partis politiques à trois et prescrit une compétition ouverte pour les trois places tous les dix ans, ce qui donne la possibilité à de nouvelles formations politiques d'émerger. Mais la mise en œuvre fait débat cette fois. Le pouvoir entend organiser la compétition pour les trois de places de partis avant la tenue du scrutin présidentiel. Wadani et Ucid y voient une violation du calendrier et la volonté de Bihi de les éliminer de la scène politique avant même que se tienne l'élection présidentielle. Ils font valoir que la présidentielle doit opposer les trois candidats des trois partis qui forment encore le paysage politique, à savoir Moussa Bihi Abdi lui-même, Abdirahman Mohamed Abdullahi dit Ciro de Wadani et Faysal Ali Houssein dit Warabe d'Ucid. Plus

généralement, l'opposition estime que le président Bihi a dévoyé les institutions démocratiques et entend se maintenir à la tête du Somaliland.

Dans ce bras de fer entre pouvoir et opposition somalilandais, de nombreux observateurs considèrent que l'autocrate Ismail Omar Guelleh est impliqué et qu'il soutient activement son ami Bihi. Ils ajoutent que celui-ci prend celui-là pour un modèle autocratique à suivre. Les mêmes critiques ont cours au sujet la crise en SSC où Guelleh est accusé de soutenir la logique de guerre de Bihi.

Reste que la rébellion Garahjis et sa possible alliance avec les combattants de SSC, peuvent changer la donne au Somaliland ■

# Cameroun : Une enquête sur l'affaire Atangana



**Jean Celestin Edjangué**

Après avoir été emprisonné de 1997 à 2014 au Cameroun, de manière arbitraire et en subissant des tortures, le Français d'origine camerounaise, libéré par la grâce du président Paul Biya, n'a pas dévié de son objectif : obtenir justice. Le vent du renouveau des relations de coopération entre Paris et Yaoundé, peut-il être une chance pour le règlement de cette affaire ? Il en va de l'intérêt de toutes les parties prenantes du dossier.

**27 ans de combat pour la réhabilitation et l'indemnisation**

**Ingénieur financier français d'origine camerounaise, né le 14 juin 1964 à Yaoundé, il a été emprisonné pendant 17 ans, dont cinq à l'isolement, au Cameroun, de 1997 à 2014, libéré par la grâce du président Paul Biya.**

Ingénieur financier français d'origine camerounaise, né le 14 juin 1964 à Yaoundé, il a été emprisonné pendant 17 ans, dont cinq à l'isolement, au Cameroun,

de 1997 à 2014, libéré par la grâce du président Paul Biya. Le statut de prisonnier d'opinion lui a été reconnu par Amnesty International. Dix ans après avoir recouvré la liberté, Michel Thierry Atangana continue son long combat, avec en vue plusieurs objectifs. D'une part, faire reconnaître son innocence pour retrouver la plénitude de sa citoyenneté et laver son honneur ainsi que celui de sa famille ; ensuite revêtir sa dignité en obtenant le règlement définitif de l'affaire à la fois sur le plan juridique et civil, ce qui suppose un règlement à l'amiable du contentieux y compris par l'application des décisions judiciaires reconnaissant les faits de détention

arbitraire et de torture relevés des différentes enquêtes et confirmés par les juridictions compétentes. Surtout, les engagements pris par les parties prenantes du dossier, notamment au Cameroun, doivent être tenus dans un esprit d'apaisement qui pourrait réunir les conditions d'une nouvelle ère des relations de coopération entre le triangle national et l'hexagone, vision exprimée par le président Emmanuel Macron lors de sa dernière visite à Yaoundé, en juillet 2022.





### Jean Celestin Edjangué

Dans cette optique, un émissaire de l'Élysée était en mission au Cameroun, il y a quelques semaines, pour donner un coup d'accélérateur devant contribuer à boucler l'affaire dans les meilleurs délais.

---

*Dans cette enquête de plusieurs années que nous avons menée pour le compte du quotidien Le Messenger, nous avons voulu faire le point de la situation depuis la libération de Michel Thierry Atangana, il y a 10 ans.*

---

Dans cette enquête de plusieurs années que nous avons menée pour le compte du quotidien Le Messenger, nous avons voulu faire le point de la situation depuis la libération de Michel Thierry Atangana, il y a 10 ans. Pourquoi l'affaire peine à être réglée ? Et si le nouveau contexte de

la diplomatie française en Afrique et dans le monde, voulu par le président Macron, à l'Élysée, et la situation politique au Cameroun, avec des manœuvres et jeux de positionnement pour l'après-Biya, étaient de nature accélérer l'aboutissement de cette affaire pour le moins ubuesque, ou alors à confirmer son enlisement.

---

*Il ressort de ce travail que tout est possible dans cette affaire où la victime se bat depuis... 27 ans maintenant pour faire triompher la justice face à l'arbitraire.*

---

Pour ce faire, nous avons consulté les documents les plus importants de l'affaire, depuis la libération de Michel Thierry Atangana, avant de solliciter un entretien avec son avocate, Me Stéphanie Legrand, puis lu son livre témoignage, paru en 2021 aux éditions Recherche midi.

Il ressort de ce travail que tout est possible dans cette affaire où la victime se bat depuis... 27 ans

maintenant pour faire triompher la justice face à l'arbitraire.

---

*S'il est calme et déterminé, c'est que Michel Thierry Atangana sait que tout ou presque plaide désormais en sa faveur.*

---

**Un homme calme et déterminé face à la matérialité des faits**

Quand nous le rencontrons à Paris, pour la première fois depuis sa libération, il y a dix ans, en 2014, l'homme est souriant, détendu, dégageant une sérénité surprenante à première vue. Il a même le visage lumineux, celui des saints hommes habités par la grâce de l'esprit, celle qui transcende la matière. Il faut lui adresser les premiers mots, savoir comment il va, pour comprendre à quel point son être intérieur est fort, combien il n'a rien perdu de son objectif, malgré 17 ans de vie pris en « otage judiciaire », au Cameroun. Lui, Français d'origine camerounaise ! « Le Groupe de

travail sur la détention arbitraire des Nations unies – dans son avis n°38/2013 adopté le 4 avril 2014 – a indiqué que les conditions de détention de Michel Thierry Atangana étaient inhumaines ; que sa détention était arbitraire et qu'elle relevait d'une succession de très graves violations des normes relatives au droit à un procès équitable où toutes les instances judiciaires mêlées à cette affaire avaient manqué d'impartialité », indique un communiqué de l'ACAT, publié deux ans après sa libération. Rappelant : « Michel Thierry Atangana a été arrêté le 12 mai 1997, sans mandat d'arrêt, puis condamné à deux reprises pour les mêmes faits de « détournement, tentative de détournement de deniers publics et trafic d'influence en coaction » à 15 puis 20 ans de prison, ce qui est contraire au principe internationalement reconnu de ne pas être jugé deux fois pour les mêmes faits ».

S'il est calme et déterminé, c'est que Michel Thierry Atangana sait que tout ou presque plaide désormais en sa faveur.



Jean Celestin Edjangué

L'information judiciaire a permis d'établir clairement les faits de séquestration subis par Michel Thierry Atangana durant sa détention entre 1997 et 2014. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies, dont les enquêteurs lui ont rendu visite, a même conclu que « la détention de M. Atangana était dans son intégralité arbitraire ». Ce à quoi les autorités camerounaises n'ont apporté aucun démenti. Par ailleurs, c'est alors qu'il avait déjà été condamné pour « détournement de deniers publics » que les autorités camerounaises ont commencé l'enquête. Surtout, le groupe de travail interministériel mis en place par le président Paul Biya, en 2016, soit deux ans après la libération de M. Atangana, « pour établir des propositions concrètes de règlement de ce enjeu financiers » et qui a remis son rapport en 2017, a conclu que « Les sommes dues dans le cadre de la cessation du projet piloté par M. Atangana se montaient à titre principal à plus de 57 milliards de francs CFA et que ce

dernier en était le bénéficiaire ». Ce qui revient à reconnaître que Michel Thierry Atangana n'a rien détourné, pire les sommes en question étaient à son préjudice.

#### **Le cas Michel Thierry Atangana : une jurisprudence française**

*Il faut savoir que le Groupe de travail des Nations unies a été créé au départ par la France. C'est une entité qui est une véritable juridiction malgré son nom de Groupe de travail, et qui rend ses avis après des enquêtes extrêmement poussées.*

Sur le plan législatif, en France, un fait majeur s'est produit avec l'adoption d'une loi qui permet désormais à la justice française de s'appuyer sur les enquêtes internationales, concernant des ressortissants Français, menées par des organisations, associa-

tions ou institutions, pour se prononcer sur le fond dans une affaire. Vous voulez bien nous expliquer ?

Il faut savoir que le Groupe de travail des Nations unies a été créé au départ par la France. C'est une entité qui est une véritable juridiction malgré son nom de Groupe de travail, et qui rend ses avis après des enquêtes extrêmement poussées. La difficulté qui existait c'est qu'il n'y avait pas de lien juridique entre le résultat de ces enquêtes et ce qui pouvait être évoqué ou utilisé dans des procédures ultérieures, notamment en France. Il y a un travail important qui a été effectué par le député Pierre-Alain Raphan, qui a porté une proposition de loi et finalement c'est un amendement qui a été apporté à la dernière loi justice, dont la conséquence a été de modifier le Code de procédure pénale afin que les juridictions saisies dans les dossiers, notamment de détention arbitraire, puisse prévaloir devant le juge des travaux qui ont été effectués aussi bien par le Groupe de travail des Nations unies que par

des ONGs, serve directement dans les procédures engagées en France. A ma connaissance l'application de cette loi est faite pour la première fois avec l'affaire Michel Thierry Atangana. Et aujourd'hui, du fait de cet amendement qui est déjà entré en vigueur, ceux qui avaient des procédures devant l'ONU et qui vont avoir une décision rendue par le Groupe de travail peuvent directement les utiliser devant un juge pénal, de la Civi ou toute autre juridiction. Cela concerne essentiellement les Français victimes de détentions arbitraires à l'étranger. Il y avait un chaînon manquant dans l'histoire pour permettre à ces Français d'obtenir réparation sur le sol français.

Enquête menée par Jean-Celestin Edjangué ■



# Les "BRICS" veulent créer leur propre classement international universitaire



Abdallah Kalil

naux existants pour des raisons

Sous l'impulsion de la Russie et de l'Afrique du Sud, un nouveau classement universitaire international semble en marche. En effet, les pays formant les BRICS, à savoir le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, ont annoncé leur volonté de créer leur propre classement universitaire. Ils l'ont fait le 17 juillet 2023, à l'issue d'un sommet des ministres de l'éducation, en Afrique du Sud.

Une dépêche de l'agence russe Sputnik s'est fait l'écho de ce projet qui, selon ses concepteurs, "ne souffrira d'aucune influence". "Les universités russes font face à des restrictions de leur participation aux classements internatio-

*Certains analystes estiment que, si ce nouveau classement se réalise, les BRICS marqueront un pas supplémentaire dans leur volonté d'affirmation en tant que pôle majeur de l'ordre international. Ces pays représentent plus de 40% de la population planétaire et près d'un quart du produit intérieur brut (PIB) mondial.*

politiques", a expliqué Konstan-

tin Moguilevski, vice-ministre de l'enseignement et des sciences russe, cité par Sputnik. Il a poursuivi : "Aucune université n'est à l'abri de telles actions de la part des pays occidentaux. C'est pourquoi la communauté éducative mondiale doit créer un nouveau classement, basé sur des données objectives et jouissant d'une confiance universelle."

Certains analystes estiment que, si ce nouveau classement se réalise, les BRICS marqueront un pas supplémentaire dans leur volonté d'affirmation en tant que pôle majeur de l'ordre international. Ces pays représentent plus de 40% de la population planétaire et près d'un quart du produit intérieur brut (PIB) mondial.

Rappelons que cette annonce est intervenue à quelques semaines du 15ème sommet des BRICS, prévu du 22 au 24 août 2023 en Afrique du Sud. Il doit accueillir plus de pays que ceux membres, et notamment des pays candidats à l'adhésion au groupe. Parmi eux, des puissances asiatiques tels que l'Arabie Saoudite, l'Iran, ou les Émirats Arabes Unis, des pays africains tels que le Nigéria, l'Algérie, l'Égypte, l'Éthiopie, ou le Maroc.

Nous reviendrons sur ce sommet dans nos prochaines éditions ■

# Nos lecteurs ont du talent

## Récit : En l'autre (Suite du récit)



**D**e retour au campement, Bilane reprend le régime et le rythme alimentaires de son paisible milieu. Elle retrouve ces aliments auxquels son palais et son estomac sont si habitués : le doura au lait frais et au beurre, la viande non moins fraîche que son offre périodique rend plus appétissante, les fruits et légumes que la nature donne sans être martyrisée, ou encore la tasse de thé dont ce qu'il faut de sucre et de lait relève le goût. Elle retrouve le rythme d'un repas par jour, ou presque, loin du rituel à trois prises de la ville. Au matin, elle se contente d'une tasse de thé, parfois accompagné d'un rien de doura resté du diner de la veille. A midi, son estomac ne demande rien, mais il ne refuse point tel fruit ou tel légume que propose la végétation croisée ici ou là, près du troupeau pâturant. C'est au soir, une fois la traite des bêtes terminée et les marmites ôtées du feu, que l'appétit se réveille. C'est son heure et il y est fidèle. L'heure du roi doura, disponible dans la variété préférée.

Le doura est cultivé dans des contrées voisines dont les habitants s'adonnent à l'agriculture.

Les champs s'y étendent à perte de vue, souvent situés en hauteur. Ils produisent céréales, légumineuses, fruits, légumes et autres produits. Les pâturages sont rares dans ces régions où règnent les cultures. Les bêtes herbivores n'y sont pas plus fréquentes. Celles que l'on y croise sont au service des planteurs qui en mobilisent la force musculaire pour travailler la terre. Les bœufs sont bons au labourage. Longtemps, ils étaient sans concurrence, ou presque. Ils cohabitent aujourd'hui avec de nouvelles inventions techniques. Aussi, assiste-t-on à l'apparition de tracteurs, surtout dans les grandes exploitations.

Bilane observe que, bien que plus sobres en consommation alimentaire, les pasteurs nomades sont physiquement plus solides que leurs semblables citadins. Ils sont sans surcharge pondérale, souvent sveltes, endurants comme il se doit. Ils sont plus résilients aussi face à l'adversité. Elle est toujours frappée, lorsqu'elle se rend en ville, par les excès alimentaires des sédentaires urbains : petit-déjeuner, déjeuner, diner et tout ce qui s'insère en-

tre eux, que cela se présente en collation ou en boisson seule, se grignote ou non. Elle y associe

les kilogrammes superflus que portent trop de citadins, femmes comme hommes. Cette situation, apprend-elle, est pourtant moins inquiétante que sous d'autres latitudes, notamment dans des pays dits développés. Les images qu'elle a pu voir sur les écrans de télévision ou de téléphone portable, confirment l'information. "C'est simple, plus un pays est dit développé, plus l'offre alimentaire y abonde, disponible de jour comme de nuit, sans qu'elle soit saine sur toute la ligne", lui a expliqué un jour Fozia. Elle a compris que quantité et qualité y coïncident moins souvent que l'on peut imaginer.

Sur la cause de ce décalage, Bilane pense à la logique de marché qui régit l'économie urbaine. Produire pour vendre. Maximiser les marges de profit. Dans un tel système, le commerçant passe avant le consommateur et la santé en pâtit. La jeune pasteure se souvient encore de la phrase chargée d'exaspération qu'a lâchée sa cousine lycéenne : "C'est cette folle course à l'argent, l'économie de marché !".

Le phénomène ne correspond pas à la structure économique à l'œuvre chez les pasteurs noma-

des. Eux produisent pour couvrir leurs besoins, non pour vendre, accumulant argent et acquisitions. S'ils cèdent du bétail, c'est juste pour se procurer des produits de base avec le produit de la cession. Certes, l'élevage n'est pas entièrement voué à la subsistance et chaque pasteur nomade aspire à être riche en bétail, mais ce n'est pas une richesse de marchand, gagnée à coups de transactions et de marges. C'est une aisance bien plus modeste, qui ne vise pas les poches d'autrui. Sobriété versus surabondance. A suivre■